

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 73 (1981)
Heft: 9

Artikel: L'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail : une question à inclure dans les programmes d'éducation ouvrière
Autor: Le Serve, Alan W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386074>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail

Une question à inclure dans les programmes d'éducation ouvrière

*Par Alan W. Le Serve, professeur à l'Institute of Environmental Science and Technology Polytechnic of the South Bank, Londres, et membre de l'Association britannique pour l'éducation ouvrière**

Exposé du problème

Le travail est dangereux pour votre santé. Cette constatation n'est pas nouvelle et ce sera toujours le cas aussi longtemps que les humains seront impliqués dans le processus de production. Toutefois, rien ne saurait justifier le fait que la maladie, l'invalidité et la mort constituent le tribut tragique mais inévitable de la production. Il est certes difficile d'évaluer avec précision le nombre de ceux que leur travail fait réellement souffrir. Pour beaucoup, la souffrance va des douleurs dorsales, des maux de tête et de l'ennui, d'une part, aux maladies physiques ou mentales et à la mort, de l'autre. La dimension du problème varie d'un pays à l'autre. Dans les pays développés, par exemple, il est admis qu'un travailleur sur dix en moyenne est victime d'un accident de travail qui l'oblige à cesser son activité. Dans les pays en développement, les règlements stricts en matière de sécurité sont rares et, lorsqu'ils existent, sont rarement appliqués; il s'ensuit que la moyenne des accidents est certainement plus élevée: le nombre des accidents du travail mortels, par exemple, a triplé au cours des quinze dernières années. Quelle que soit l'importance des chiffres déclarés, ils ne représentent que la partie émergée de l'iceberg, en ce sens que de nombreux accidents ne sont jamais déclarés et que nombre de maladies professionnelles ne figurent sur aucune liste. De plus, ce tribut s'alourdit encore si l'on ajoute les problèmes liés aux risques professionnels «larvés» – ceux qui ne sont pas facilement détectés et qui n'affectent pas immédiatement de façon évidente la santé du travailleur. On ne peut que supputer le nombre des travailleurs qui souffrent de maladies provoquées par ces risques insidieux dont la présence se fait chaque année plus envahissante sur le lieu de travail. Le principal problème que posent nombre de ces maladies, c'est qu'elles peuvent présenter une période latente d'une durée pouvant atteindre quarante ans, c'est-à-dire quarante ans entre l'époque où le travailleur a été exposé au risque et la date des premières manifestations de maladie. En pareil cas, il est virtuellement impossible de prouver la relation de cause à effet car un certain nombre d'explications diverses

* Reproduit de «Education ouvrière» No 45-1981/1, publié par le Bureau international du travail BIT.

sont «également plausibles». En l'occurrence, le fardeau de la preuve incombe au travailleur, au syndicat et souvent aux personnes à charge, qui doivent faire valoir des motifs de réparation. Les meilleurs exemples de ces risques insidieux sont probablement les carcinogènes chimiques, dont beaucoup sont d'un usage courant dans l'industrie. Ces substances, dont les effets toxiques sont si peu connus, peuvent agir directement ou en combinaison avec d'autres produits chimiques pour provoquer le cancer. La prise de conscience actuelle de l'importance de la carcinogénèse chimique est due à la constatation que certains types de cancers humains sont associés à l'emploi dans des branches d'activités professionnelles particulières. Là encore, personne ne peut avancer de chiffres précis quant au nombre des travailleurs qui souffrent d'un cancer professionnel de tel ou tel type; cependant, en 1978, les auteurs d'un article publié aux Etats-Unis d'Amérique, conjointement par l'Institut national du cancer, l'Institut national d'hygiène de l'environnement et l'Institut national d'hygiène professionnelle et de sécurité du travail, faisaient la déclaration suivante: «A notre avis, rien dans les statistiques brutes sur le cancer ayant trait à la population des Etats-Unis n'est incompatible avec l'hypothèse que 20 à 40 pour cent de tous les cancers sont attribuables (ou le seront au cours des prochaines décennies) à des facteurs professionnels.»

Au Royaume-Uni, 130 000 personnes meurent du cancer chaque année. Sur la base de ce chiffre, on peut en conclure que 50 000 travailleurs meurent chaque année dans ce pays par suite de l'exposition du lieu de travail à des carcinogènes; 10 000 travailleurs canadiens et 200 000 travailleurs américains mourront eux aussi du cancer professionnel. Certains organismes officiels ont fait observer que les pourcentages de 20 à 40 pour cent n'avaient rien d'exagéré, mais une chose est certaine: les progrès continus de l'industrialisation depuis le début du XX^e siècle ont prélevé leur tribut de victimes du cancer professionnel chez les travailleurs des industries des colorants, du caoutchouc, de l'asbeste, de l'industrie chimique lourde et des métaux. Ce qu'il y a de vraiment navrant dans ces maladies professionnelles, c'est qu'elles ont été identifiées au prix de milliers de tragédies humaines individuelles. C'est là une conséquence inévitable de l'approche épidémiologique de la détection du cancer professionnel, étant donné que la méthode repose essentiellement sur le «compte des cas individuels». Qui sait quels nouveaux carcinogènes auront été découverts en l'an 2000 ou ce que ce compte des cas sera devenu? Pour toutes ces raisons, nombre d'organisations nationales et internationales élaborent des programmes de sécurité dans l'industrie pour les années quatre-vingt, afin de rechercher les effets toxiques de toutes ces substances et de suggérer ensuite une action positive pour les éliminer, les remplacer ou contrôler leurs effets.

La situation n'est pas meilleure dans les pays en développement que dans les pays développés. Il apparaît cette fois encore que les travailleurs paient un lourd tribut à l'industrialisation du point de vue de leur santé,

de leur sécurité et de leur bien-être. Dans les pays en développement, de nombreux travailleurs sont exposés à toute une série de risques, qui découlent directement des transferts de technologie en provenance des pays développés. On a constaté que certaines industries dangereuses et polluantes exportent leurs opérations de fabrication dans les pays en développement afin d'éviter le prix élevé qu'elles devraient payer pour satisfaire aux normes de protection des travailleurs et du milieu de travail qui sont aujourd'hui en vigueur dans nombre de pays industrialisés. Ces industries trouvent un grand avantage à s'implanter dans les zones développées du monde où n'existe aucune loi protectrice, où le chômage est élevé, et où la pauvreté et l'ignorance rendent les communautés vulnérables à cette exploitation. Les conséquences deviennent tragiques lorsque l'importation de la technologie ne tient pas compte des incidences immédiates et à long terme éventuelles sur la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que sur le milieu de travail. De même, l'importation d'usines démodées – c'est-à-dire d'installations qui ne sont plus agréées dans de nombreux pays développés en raison d'un renforcement des normes de sécurité – entraîne les mêmes résultats. Dans nombre de pays, les considérations économiques priment souvent tout souci de la santé et de la sécurité du travailleur.

Il n'y a là rien de nouveau; il s'agit seulement de montrer brièvement que le mouvement syndical se trouve confronté à un défi. Ce défi, lui non plus, n'est pas nouveau, mais il se situe à un niveau différent dans l'échelle des complexités et exige un engagement encore plus marqué de la part de tous ceux qui s'intéressent à la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être de l'ensemble des travailleurs.

La solution

Il n'y a pas qu'une seule solution à la question de l'hygiène et de la sécurité sur le lieu de travail, de même que le problème des victimes de la route ou du cancer ne reconnaît pas qu'une seule approche. Les questions sont complexes et leurs solutions exigent la coopération et la compréhension de tous les intéressés. Peut-être l'attente d'une solution n'est-elle en soi qu'un espoir fallacieux; cependant, des améliorations ont eu lieu et se poursuivent graduellement dans certains domaines tels que, par exemple, les mines, les chantiers de constructions navales, les transports. Mais cela ne signifie absolument pas que ces améliorations sont suffisantes et il n'y a aucune raison d'en être satisfait. Dans ce domaine, si l'histoire a quelque chose à nous apprendre, c'est que nombre de ces améliorations des conditions de travail et du milieu de travail sont dues dans une large mesure à la pression des syndicats, à l'exigence du changement. Dès les débuts de la révolution industrielle, la préoccupation primordiale des syndicats a été la négociation collective sur la question des salaires et des heures de travail. Néanmoins, le tribut quotidien des accidents du travail et des maladies professionnelles payé par les syndicalistes a inévitablement transporté les questions d'hygiène

professionnelle et de sécurité du travail dans la sphère d'activité des organisations syndicales. A l'origine, ce transfert s'est traduit par l'octroi d'une réparation en faveur des travailleurs infirmes ou mutilés du travail. Mais, progressivement, les syndicats, adoptant une attitude plus positive et plus soucieuse de l'avenir, ont lancé des programmes d'éducation et de formation, notamment en matière d'hygiène professionnelle et de sécurité du travail, en faveur des travailleurs et de leurs représentants. Lors de la réunion d'experts en éducation ouvrière de l'OIT, tenue au mois de décembre 1979, il a été indiqué que «l'une des exigences prioritaires est évidemment l'éducation des représentants syndicaux élus et virtuels – délégués d'atelier, porte-parole divers des travailleurs et conseillers ouvriers. Cette éducation doit également inclure les questions touchant le lieu de travail et l'hygiène professionnelle et la sécurité.» La question qui se pose alors est d'imaginer la forme que cette éducation devrait prendre dans le secteur de l'hygiène professionnelle et de la sécurité du travail: Doit-elle se concentrer uniquement sur les besoins des travailleurs dans des industries spécifiques, ou présenter une sorte de vue d'ensemble qui permette aux travailleurs et à leurs représentants de participer efficacement au règlement global des questions sociales, politiques et économiques? La réponse se situe quelque part entre les deux. Certes, tout programme d'éducation ouvrière doit inclure les risques d'accident et de maladie dans leur propre contexte professionnel spécifique. Il convient également d'informer les travailleurs sur les lois qui régissent l'hygiène professionnelle et la sécurité du travail dans leur branche d'activité, sur les méthodes de prévention agréées, les inspections de sécurité, etc. Au Royaume-Uni, par exemple, les cours de dix jours destinés aux délégués à la sécurité et organisés par le TUC portent sur sept thèmes principaux:

- le délégué à la sécurité et l'organisation syndicale;
- l'hygiène professionnelle et la sécurité du travail et la législation;
- l'information des délégués à la sécurité;
- les qualifications requises des délégués à la sécurité;
- les risques dans l'entreprise, par exemple: mauvais éclairage, travaux de manutention, incendie;
- les nuisances acoustiques;
- les risques dus aux produits chimiques manipulés pendant le travail.

Plusieurs autres pays tel que la République fédérale d'Allemagne, le Brésil, le Canada, les Etats-Unis, la France, la Norvège, la Suède, l'Union soviétique, la Yougoslavie et d'autres pays de l'Europe de l'Est ont tous mis au point de tels programmes d'éducation et de formation spécialement destinés aux travailleurs. En élaborant de tels programmes d'éducation ouvrière en matière d'hygiène professionnelle et de sécurité du travail, il importe que les organisations de travailleurs sachent comment et où se procurer les avis et l'orientation nécessaires pour satisfaire aux exigences de ce domaine d'étude en évolution rapide. Après tout, aucune organisation de travailleurs n'est censée posséder toutes les connais-

ces spécialisées et les compétences indispensables pour mettre en œuvre des programmes d'éducation ouvrière en matière d'hygiène et de sécurité. Néanmoins, elles doivent savoir où s'adresser pour obtenir aide et conseils. On a beaucoup écrit sur le rôle des experts. Ainsi que H. L. Mencken l'a déclaré: «Il existe pour chaque problème une solution simple, directe et mauvaise.» Dans le domaine de l'hygiène professionnelle et de la sécurité du travail, nombre des solutions imaginées par des «experts» entrent dans cette catégorie, ainsi que de nombreux travailleurs ont pu le constater à leurs dépens. Il faut rappeler que les travailleurs sont des experts pour leur propre compte. Ils connaissent mieux que quiconque les aspects quotidiens de leur travail – ils en connaissent les insuffisances et les moindres détails; s'ils possèdent l'éducation appropriée, ils peuvent prendre une part efficace à la recherche de solutions pratiques propres à régler les problèmes d'hygiène et de sécurité qui se posent à leur poste de travail. Revenant à la composition concrète des programmes d'éducation ouvrière, il est important de rappeler que l'hygiène et la sécurité ne s'arrêtent pas «aux grilles de la fabrique» comme beaucoup de gens pourraient le croire. Ce serait faire preuve de bien peu de discernement que de concentrer son attention uniquement sur l'amélioration du milieu professionnel au détriment du cadre de vie et du bien-être social. Les campagnes destinées à «nettoyer» certaines industries n'ont fait, dans bien des cas, que déplacer le problème, qui se pose alors aux habitants du voisinage. Là encore, l'asbeste peut être cité comme un tragique exemple montrant que les tentatives faites pour nettoyer certaines industries de l'asbeste n'ont réussi qu'à accroître le nombre de cas d'asbestose et de mésothéliome dans le milieu environnant. A cette fin, le Conseil d'administration du BIT a lancé en 1976 un nouveau programme connu sous le nom de PIACT ou Programme international pour l'amélioration des conditions et du milieu du travail. L'un des secteurs d'intérêt du PIACT est précisément cette relation-interaction entre le milieu de travail et le cadre de vie et la nécessité d'envisager «le milieu de travail» sous un angle beaucoup plus large. De même, nombre des programmes d'éducation ouvrière ont commencé à tenir compte de cette exigence et soulignent les besoins de la société dans son ensemble. S'il apparaît qu'un certain nombre de pays industrialisés satisfont à ce besoin à l'échelle nationale d'une manière cohérente et unifiée, il apparaît aussi qu'on ne retrouve pas cette coordination au plan international sauf sur une base ad hoc. Il est urgent que les connaissances et l'expérience acquises par les pays industrialisés soient transférées aux pays en développement. Si les travailleurs des pays en développement doivent être protégés, si les risques que comporte la nouvelle technologie doivent être compris, si la duplication des efforts doit être évitée, si, enfin, l'objectif d'un milieu de travail sain et sûr doit être atteint, il faut un effort de coordination de tous les intéressés. Une partie essentielle de cet effort passe nécessairement par l'élaboration de programmes d'éducation ouvrière en matière d'hygiène professionnelle et de sécurité du travail.